



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation 17/03/2023
Date d'affichage :

DELIBERATION N° 003-2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, et Fabien SCHURRER

Absents : Bernard ROQUE, Laurent RUDELLE

Pouvoirs : Laurent RUDELLE qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES.

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Vu la délibération 001-2023 présentant le compte administratif 2022 qui fait apparaître :

- un résultat de la section d'investissement de : **69 982,01 €**
- un résultat de la section d'exploitation de : **430 940,00 €**

Vu la délibération 027-2022 approuvant la dissolution de l'ASA des cinq digues et la reprise des soldes du bilan au budget communal 2022 pour un montant de **0,01 €** en investissement et **425,21 €** en fonctionnement

Soit un résultat global de clôture de l'exercice 2022 de :

- En investissement : **69 982,02 €**
- En fonctionnement : **431 365,21 €**

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses : **150 400,00 €**
- En recettes : **121 000,00 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **29 400,00 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report en section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 14 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au Budget 2023 de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : **29 400,00 €**
ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : **401 965,21 €**

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 034-213402118-20230323-DEL00032023-DE



Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL

Acte rendu exécutoire le
Après dépôt en Sous-Préfecture le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.